DEVENIR CONSEILLER MUTUALISTE Module 3 : conseiller des produits et des services adaptés

2 jours

Fiche d'inscription sur www.caritat.fr

Offres spéciales mutuelles



À qui s'adresse cette formation?

Aux collaborateurs de compagnies d'assurances, institutions de prévoyance ou mutuelles à vocation commerciale ou marketing. A toute personne amenée à commercialiser des produits d'assurance santé.



Pour obtenir quoi?

Connaître les règles de l'assurance et de la mutualité. Savoir comprendre et analyser des conditions générales ou des statuts.



Comment ?

Les apports théoriques seront complétés par des mises en situation.



Quels sont les pré-requis ?

Connaissances de base en assurance santé.

Qui anime cette formation?

Dominique DESPREZ, Directeur associé de T'ASSUR, il est le dirigeant du cabinet de courtage ASSUR&CONSEIL, spécialisé en assurance santé.



La formation en pratique...

Ouand et où?

12 et 13 novembre 2014

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30 Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte?

1 320 € HT + TVA 20 %, soit 1 584 € TTC. Les frais de participation couvrent les deux journées de formation, la documentation complète, les deux déjeuners et les pauses café.

Parcours complet:

3 300 € HT + TVA 20 %, soit 3 960 € TTC.

Où vous loger?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire : Elysées West Hôtel - 01 47 75 92 90 - www.ewh.com. Demandez le tarif Caritat.

Qu'allez-vous apprendre ?

1/ Cadre réglementaire de la présentation des opérations

- Cadre juridique de la réglementation des opérations d'assurance
- Agrémentation des assureurs, des mutuelles, des institutions de prévoyance
- Autorités de contrôle

2/ Connaissances des produits et garanties

- Les différents types de produits d'assurance :
 - Assurance de personnes, de biens et d'activité
- Les règles mutualistes
- Les définitions utiles
- Le contrat d'assurance :
 - La vie de l'adhésion
 - Les obligations de l'assuré à l'adhésion et au cours du contrat
 - La prise d'effet de l'adhésion
 - Les délais d'attente
 - Le certificat d'adhésion et la carte de tiers payant
 - Les demandes de modification du contrat
 - La suspension des garanties
 - Le calcul du montant des cotisations à l'adhésion et en cours de contrat
 - Le paiement des cotisations
- Les exclusions de la mutuelle
 - L'étendue territoriale des garanties
 - Les prescriptions applicables
- Les juridictions compétentes
- L'étendue des garanties
- Les contrats aidés
- Les exclusions aux prestations
- Mise en œuvre des garanties
- Réclamation
- Subrogation
- Lettre de renonciation

3/ Cas pratiques

- Conditions réelles
- Exploitation de conditions générales / statuts
- Travaux de groupes

Contact: 01 44 51 04 00

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.



5 rue Tronchet - 75008 Paris Tél.: 01 44 51 04 00 - Fax: 01 44 51 04 09 www.caritat.fr